



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 16 JUIN 2021

Les membres du Conseil Général de Bretonnières ont été convoqués, le 24 mai 2021, pour le mercredi 16 juin 2021, à la grande salle de la commune (Mesures Covid). Le délai légal est donc respecté.
Remerciements à l'huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle.

La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 20h, par le Président, M. Y. Brechbühl.

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

Formalités :

- Appel
- Adoption du dernier procès-verbal 09.12.20
- Assermentations

Ordre du jour

1. **Préavis n°1/2021 – Comptes 2020 – Rapport de la commission de gestion et des finances.**
2. **Communications de la Municipalité.**
3. **Communications du Bureau.**
4. **Vœux et divers.**

Aucune demande de modification de l'ordre du jour.

Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de Mme C. Glardon, scrutatrice, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil : 40

Membres présents : 28

Quorum : 14

Taux de participation : 70 %

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M.	P.-D. Collomb	Syndic.	Administration générale, finances, gravière, routes.
Mme	I. Viatte	Vice-syndic	Eau, épuration.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge.
M.	C. Boulaz		Déchetterie, social, police, paroisse, protection civile, école.
M.	M. Jolliet		Bâtiments, pompiers.

6 personnes ont pris la peine de s'excuser. 6 sont absentes.

M. Zellweger, de l'Omnibus est présent.

Dès maintenant, si un conseiller doit quitter la salle avant la fin de la séance, il a l'obligation de s'annoncer.

Adoption du dernier procès-verbal du 9 décembre 2020

Le procès-verbal étant joint à la convocation de ce Conseil, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté à main levée (1 abstention). Remerciements à la secrétaire.

Assermentation :

Mme M. Roy et Mme V.S. Roy sont assermentées après lecture du serment.

Ordre du jour :

1. Préavis n°1/2021 – Comptes 2020

Joint à la convocation le préavis municipal n° 1/2021 - Selon rCG Chapitre 3 Art 13.2.

- M. le Syndic P.-D. Collomb : il rappelle le gros investissement qui a permis à la commune de réaliser l'entier de son séparatif, ainsi que de reconstruire le réseau de distribution d'eau potable.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 16 JUIN 2021

Il informe que le crédit accordé n'ayant pas été totalement consommé, la commune bénéficie d'une rétrocession annuelle d'environ Fr. 3500.- par an, comme intérêts négatifs sur la partie non utilisée.

- M. M. Jolliet : dans le préavis sous le point auberge communale, il y a une petite erreur qui s'est glissée. C'est écrit : divers travaux d'entretien entrepris dans et autour de l'auberge, dont la réfection du pilier en pierre tenant le portail pour Fr. 4'500.- ; cela a été pris en charge par l'assurance
- M. P.-D. Collomb : concernant ce montant, la commune a payé et a reçu de l'assurance cette année.

- Mme F. Amman lit le rapport de la commission de gestion et finances.

« La commission s'est penchée chapitre par chapitre sur le préavis ainsi que dans les comptes et a fait divers pointages dans les factures 2020.

Nous pouvons donc constater la bonne santé financière actuelle de notre commune.

La commission remercie Madame Valérie Chezeaux, boursière, pour la très bonne tenue des comptes de notre commune et Monsieur Pierre-Daniel Collomb, Syndic, pour sa disponibilité et les diverses explications données lors de sa venue.

En conclusion :

La commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil Général d'accepter le préavis municipal n° 01/2021 Comptes 2020, tel que présenté. ».

Aucune remarque, ni question.

M. le Président propose de voter les comptes en bloc. Accepté.

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter, en bloc, le préavis municipal n°1/2021 soit :

- accepter les comptes 2020 tels que présentés, avec un excédent de revenus de Fr. 17'260.32

(29 votants) oui : 29, non : 0, abstention : 0.

Le préavis n°1/2021 est donc accepté tel que présenté.

2. Communications de la Municipalité.

- M. P.-D. Collomb : comblement de la combe au Clerc (endroit où ont été déposés les matériaux lors des travaux du séparatif) : nous avons eu, en février l'opportunité avec la maison Cand Landi et, sans frais pour la commune, de mettre en état le site avec de la terre horizon B provenant de Chavornay. Cand Landi organisait le transport plus la mise en place de la terre gratuitement. La proposition a été refusée par le pédologue cantonal, ainsi que l'inspecteur forestier au motif que c'est de la terre de sous-couche et non forestière. On n'a pas réagi et on attend, car sur le site de la gravière, on va déboiser et on prendra cette terre forestière.

Gravière : Holcim est en possession du permis d'exploiter. Pour des raisons écologiques, le déboisement ne pourra commencer qu'après les vacances d'été. Nous avons demandé au garde forestier de trouver une entreprise qui puisse prendre le bois contre le travail. À ce moment-là, le déboisement ne coûterait rien.

Forêt CFF : nous avons pu l'acheter en début d'année 2021 pour un montant de Fr. 35 000.- Les frais supplémentaires (notaire et bornage) seront compensés par la location à Holcim pour le dépôt du gravier (Fr.1'800.-/an).

Comblement Gravière : Cand Landi, désormais, fait cavalier seul pour le comblement de la gravière. Vu le retard pris dans le dossier, une mise à l'enquête complémentaire a été déposée le 11 juin 2021 pour autoriser l'entreprise à accéder avec des camions pleins de matériaux pour le comblement et à repartir chargés avec le ballast de la maison Holcim. Ceci n'engendrera pas de trafic supplémentaire. Sur les mètres cubes rentrants, nous toucherons une redevance. Le montant de cette redevance sera défini lors de la délivrance du permis d'exploiter.

- Mme I. Viatte : à la suite des fortes précipitations de ce printemps, nous avons de nouveau eu un problème d'Escherichia coli dans notre eau de distribution. Le canton a justement fait un prélèvement à ce moment-là. N'étant pas conforme selon la loi, le canton, qui resserre de plus en plus la vis, nous a ordonné de fermer nos sources et d'être alimenté uniquement par la Source Mercier, tant que ce problème récurrent n'est pas réglé. Nous allons faire opposition à leur demande et motiver notre refus, afin de pouvoir continuer à utiliser nos sources, en promettant, en revanche, d'installer un appareil de chloration dans notre réservoir.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 16 JUIN 2021

Rumeur par rapport à l'AIMS (fermer les sources, afin de pouvoir vendre leur eau). Ce n'est pas vrai. Le but de l'AIMS, c'est que toutes les eaux des villages soient mises en valeur.

– Mme S. Chappuis : y a-t-il une alternative au chlore ? Un appareil à hydrolyse ?

- Mme I. Viatte : oui cela existe, cela coûterait beaucoup plus cher. Il va falloir mettre une certaine somme (entre 5 et 10'000.- francs) pour mettre un appareil de chlorage juste pour quelques années. Selon la loi, l'eau doit être saine dès qu'on la vend. La source Mercier chlore son eau.

En réponse à Mme Borloz Schaller : lorsqu'il y a pollution, c'est tout de suite traité. La seule possibilité c'est de mettre un appareil. Concernant l'origine de la pollution, il y a suspicion que ce soit en lien avec les animaux. En forêt, il pleut et le terrain ne filtre plus. Il n'y a pas de présence de chlorothalonil.

Elle a remis son dicastère à M. C. Boulaz.

En réponse à M. E. Carrard, elle va remettre en route l'eau des fontaines.

- M. P.-D. Collomb remercie Mme Viatte et propose, lorsqu'il y a de grosses pluies de boire un peu moins d'eau du robinet.

- M. César Boulaz : suite du dossier pour la construction d'un collège. Deux sites commencent à se distinguer : Vaulion et Croy

Les communes sont en train de faire les demandes au canton pour voir s'ils peuvent construire. Croy a atteint sa limite de construction pour l'habitation. Mais, pour des projets de collectivité publique, le canton pourrait rentrer en matière.

Réfectoire de Vaulion

Un deuxième service a été mis en place depuis le 25 mai.

Les retours sont positifs pour les cantinières et les élèves.

Le service parascolaire (surveillance des élèves après les repas) est aussi favorable à maintenir le système (plus petit groupe pour les activités et meilleur climat pour faire les devoirs).

Déchetterie

Un nouveau mode de surveillance a été mis en place. L'entreprise Henry gère la surveillance et le transport des déchets. Son directeur est de la région : M. Eric Morier de Bofflens.

En accord avec la Municipalité de Premier, nous avons décidé de sous-traiter la surveillance de la déchetterie à une entreprise.

Pour deux principales raisons :

La première est que la gestion des déchets se complexifie.

La deuxième raison, comme déjà discuté lors des derniers conseils, est qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes motivées à faire la surveillance. Le prix devrait rester le même.

Deux bennes vont être installées : une (étanche) pour le compost (problème sacs compost), une pour les branches d'arbres exotiques.

- Mme C. Glardon : dit avoir été surprise qu'il n'y ait eu aucune information officielle quant au départ de M. M. Goumaz.

- M. C. Boulaz : la Municipalité a prévu de le remercier.

- M. A. Mabile : qu'en est-il des containers prévus au village ?

- M. C. Boulaz : la Municipalité a renoncé à ce projet. (Information dans le dernier PV).

- M. le Président rappelle que s'il y a une question directe sur l'information qui est donnée par un Municipal, c'est bien d'interagir tout de suite.

Pour les autres propositions, il y a l'option « vœux et divers » qui vient plus tard.

- M. F. Bovier : glissement de terrain à Pateroux. La Municipalité a pris la décision de ne pas entreprendre les travaux de réfection du sentier. Cela aurait engendré une somme entre 20 000 et 40 000 francs pour la commune. Ceci sans compter que chaque année le déblaiement du rempart installé coûterait 2000 à 3000 francs. Un itinéraire de remplacement est à l'étude (30 juin), pour que la commune ne soit pas responsable en cas d'accident. Ainsi, ce sera sous l'entière responsabilité des personnes qui prendront ce chemin, Au chemin de la Renche, un banc a été détruit par une voiture de marque Suzuki Swift. Le chauffeur ne s'est pas annoncé. Le banc va être remplacé ces prochains jours. Dans le courant du mois de mars, une nouvelle table avec deux bancs a été volée au refuge du Sapelet. Il n'y a pas eu d'effraction. Ça a eu lieu pendant la période où ce n'était pas loué. Lorsque le refuge est loué deux jours, c'est facile d'aller faire une clé. Les tables de l'extérieur ont été gravées, mais pas celles de l'intérieur. Elles le seront.

- M. M. Jolliet : il y a un nouveau tenancier à l'auberge. À chaque changement ce sont des frais pour la commune. Au collège, un appareil qui modifie la polarité du mur pour éviter que l'eau remonte par capillarité, a été installé. L'effet est très positif. Une commission de salubrité pour le collège a été créée.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 16 JUIN 2021

Les personnes qui en font partie sont : Mme. M. Rochat, (milieu médical), Mme C. Cripe (médecin), M. L. Guignard et M. C. Boulaz (construction) et M. M. Jolliet (énergie).

Le projet grande salle est en stand-by (montants engagés pour les travaux du séparatif).

- Mme C. Berthoud : la somme budgétée pour des parasols l'a été du temps de l'ancienne tenancière.
- M. M. Jolliet : cela a été mis de côté et discuté avec Mme Gatty. Le nécessaire sera fait pour l'été prochain en fonction des besoins de Mme Gatty.

3. Communications du Bureau.

- M. le Président :

C'était donc le dernier Conseil Général de la législature 2016-2021, qui se termine au 30 juin.

Le prochain Conseil du 13 octobre sera le premier de la nouvelle législature 2021-2026 qui commence au 1^{er} juillet. Il s'agit du Conseil qui a été assermenté le 14 mars par le Préfet lors de la mise en place des autorités. Seules les personnes présentes ce jour-là vont recevoir une convocation. Si vous n'étiez pas présents le 14 mars, vous pouvez venir le 13 octobre pour vous faire assermenter.

Comme annoncé dans vos convocations, la désinfection des mains est obligatoire à la sortie.

Je rappelle, que dans un Conseil Général, au moment de prendre la parole, la politesse est de se lever, à moins d'avoir un souci de santé.

Je remercie les commissions pour leur travail lors de l'étude des différents dossiers qui leur ont été soumis tout au long de cette législature.

Je remercie aussi le bureau du Conseil pour leur excellent travail et pour leur bonne humeur.

Finalement je vous remercie tous pour votre implication et vos bonnes réflexions tout au long de ces conseils concernant notre village.

4. Vœux et divers.

- Mme C. Berthoud : qu'en est-il du tapis final sur la route et le marquage des places de parc ?

- M. P.-D. Collomb : quelques maisons ont eu des infiltrations d'eau. Une entreprise indépendante de Lausanne a été mandatée pour constater les dégâts. On est dans l'attente du rapport. Suite à cette visite, on nous a conseillé de ne pas poser le tapis au mois de juin (s'il faut recreuser ou améliorer quelque chose.) Les travaux de pose du tapis ont donc été repoussés au mois de septembre, sous condition que les entreprises qui posent le tapis soient disponibles à ce moment-là.

- Mme A. Villars : la commune serait-elle disposée à participer au projet des Perséides, soit éteindre les lumières la nuit du 12 au 13 août ?

- M. P.-D. Collomb : nous avons reçu cette demande, mais n'y avons pas donné suite. Si le Conseil le souhaite...

- M. le Président : propose de voter sur cette demande. Si la majorité du Conseil est pour, la Municipalité l'exécute. Mise au vote.

« Est-ce que la commune de Bretonnières participe à l'extinction des lumières la nuit du 12 au 13 août afin de pouvoir voir la pluie d'étoiles ? » La proposition est appuyée par la majorité du Conseil.

- M. J.-L. Conod : rappelle la discussion lors du dernier Conseil sur l'éclairage. La Municipalité a-t-elle eu une discussion avec M. Moffrand, de l'entreprise Télecric ?

- M. P.-D. Collomb : les 18 candélabres sont réglés d'usine, ils baissent de 50 % à partir de 22 heures.

C'est possible de les baisser encore un peu. Il faut aller vers chaque luminaire avec un ordinateur, soit une bonne journée de réglages. Un devis est attendu pour effectuer ce travail. La rue de la gare resterait à 50 % pour les personnes qui rentrent tard avec le train.

- Mme S. Chappuis : elle a l'impression qu'il y a un peu de baisse de l'intensité.

- Mme A. Villars : concernant la rue de la Gare, pourquoi laisser à 50 % ? Il n'y a pas d'obstacle et peu de soucis de sécurité.

- M. P.-D. Collomb : à la rue de la gare ce sont d'autres candélabres.

- M. E. Carrard : ils peuvent aussi être réglés. Ce sont des candélabres à LED.

- Mme V. Borloz-Schaller : elle soutient cette baisse d'intensité.

- M. J.-L. Conod : il a l'impression que la baisse n'est pas la même toutes les nuits. Cet hiver lorsqu'il y avait de la neige, il pouvait lire le journal à la salle de bain.

- M. le Président : une offre est attendue et un réglage devrait être fait. L'éclairage public est clos.

- M. J.-L. Conod : il a entendu dire que les relations avec la commune de Premier étaient très conflictuelles concernant la déchetterie. Qu'en est-il ?



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 16 JUIN 2021

- M. C. Boulaz : il est allé avec le Syndic en parler et a organisé une rencontre avec la commune de Premier. Celle-ci est assez pour s'approprier la déchetterie. Il est nécessaire de trouver des accords entre les deux communes.

- M. P.-D. Collomb : la communication aide beaucoup les relations. Un souci reste : ce sont les branches. Bretonnières pourra continuer à faire le dépôt de branches indigènes sur le territoire de la commune. Le différend a pu être réglé. Il faut couper court aux ragots.

- M. le Président demande l'autorisation de poser une question sans passer la parole à la vice-présidente. Accordé.

Pourquoi Bretonnières n'a pas proposé le bâtiment de la grande salle pour en faire une école ?

- M. C. Boulaz : on l'a proposé mais la surface n'était pas assez grande.

Aucun membre de l'assemblée n'ayant quitté la salle, l'appel d'entrée fait donc office d'appel de sortie.

Au nom du bureau, M. le Président remercie les membres du Conseil Général de leur attention et leur souhaite, ainsi qu'à leur famille, un très bon été.

Prochaines séances du Conseil :

Le mercredi 13 octobre 2021 – Le mercredi 8 décembre 2021

Le mercredi 16 mars 2022 (si nécessaire) – Le mercredi 15 juin 2022

Sous réserve de modification de date ou de Conseil supplémentaire ou extraordinaire.

La séance est levée à 21h10

Yann Brechbühl

Président

Francine Roth

Secrétaire